

majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

Le 27 janvier 2020, l'USB Domicile a voté la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cette loi réforme la formation professionnelle et crée l'OPCO Cohésion sociale. Elle est votée à la majorité simple, ce qui signifie qu'elle n'a pas été votée à l'unanimité.

**Votre représentant élu au conseil d'administration de l'OPCO**

Monsieur M. J. DUBOIS, président élu par le conseil d'administration de l'OPCO Cohésion sociale, a été élu à la majorité simple, ce qui signifie qu'il n'a pas été élu à l'unanimité.

L'OPCO Cohésion sociale est un organisme public qui a pour mission de développer la formation professionnelle et de promouvoir l'emploi. Il est financé par l'État et les régions.

---

## **[Communiqué] Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale**

7 janvier 2020

Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale La Loi pour la liberté de choisir son avenir...[Voir la suite](#) [1]

---

### **Source**

**URL:**<https://adef42.fr/actu-adessadomicileorg/communiquereforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote>

### **Liens**

[1] <https://adef42.fr/actu-adessadomicileorg/communiquereforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote>